

Objectifs du Millénaire: la fin de la pauvreté?

PAR JEAN-LOUIS SCHILTZ *

Sommes-nous à l'aube de la fin de la pauvreté? La question mérite d'être posée quelque cent jours avant le Sommet des Nations Unies appelé à évaluer, au mois de septembre, les progrès accomplis en matière de développement depuis l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement en l'année 2000.

Pour l'heure, nous sommes loin d'atteindre les objectifs fixés il y a cinq ans. Ceci est particulièrement vrai pour l'Afrique. En effet, le premier des huit Objectifs du Millénaire pour le développement consiste à réduire de moitié, d'ici 2015, l'extrême pauvreté et la faim. Or, en Afrique subsaharienne, 46 pour cent de la population survivent toujours avec moins de un dollar par jour, la mortalité infantile et maternelle reste très élevée, et le VIH/SIDA tue plusieurs milliers de personnes par jour.

Les autres chiffres, sur l'éducation, l'égalité des genres ou le développement durable, ne sont guère plus encourageants, et on pourrait multiplier les exemples. De plus, l'éradication de la pauvreté est aussi un gage nécessaire de sécurité internationale pour les années à venir.

Parler de chiffres, d'hommes et de destins ...

Mais lorsque nous parlons de chiffres, n'oublions-nous pas parfois que derrière chaque chiffre il y a une personne, que derrière chaque personne il y a un destin, et que c'est de ce destin qu'il s'agit lorsque nous mettons en avant l'objectif de l'éradication de la pauvreté?

Aujourd'hui, nous ne saurions nous contenter de faire des constats. Il faut de l'action, main-



Un gamin indien contraint à la mendicité dans les rues de Bombay – bientôt une sinistre réminiscence? (Photo: Reuters)

tenant. Néanmoins, face à ces constats, d'aucuns pourraient soutenir – à juste titre d'ailleurs – qu'il ne s'agit plus d'une action, mais plutôt d'une réaction.

Comment articuler cette réaction ou cette réponse? Voilà la véritable question à laquelle l'Union Européenne et la communauté internationale devront apporter une réponse très rapidement.

Pour éradiquer la pauvreté, il faut, certes, améliorer l'efficacité de l'aide, et je me félicite dans ce contexte des résultats du Forum de Paris en matière d'harmonisation de l'aide.

Pour éradiquer la pauvreté, il faut, certes, améliorer la gouvernance et combattre la corruption chez tous les acteurs.

Pour éradiquer la pauvreté, il faut, certes, que le Doha Round sur le commerce devienne un véritable round de développement et que la réunion ministérielle de décembre à Hong Kong soit menée à bonne fin.

Mais, pour éradiquer la pauvreté, il faut surtout augmenter, voire doubler, le volume de l'aide au développement. Je m'inscris en faux contre l'argumentation de ceux qui affirment que l'amélioration de la bonne gouvernance pour tous et de la qualité de l'aide nous dispenseraient d'en augmenter le volume. Je m'inscris de même en faux contre l'argumentation de ceux qui maintiennent qu'il suffit de réformer ou de libéraliser le commerce mondial pour atteindre les objectifs de lutte contre la pauvreté que nous nous sommes fixés.

«Efficacité ou volume de l'aide?», telle n'est pas la question. «Efficacité et volume de l'aide!», telle est la réponse. «Trade or Aid?», telle n'est pas la question. «Trade and aid!», telle est la réponse.

A défaut de doubler rapidement le volume de l'aide, nous allons rater les Objectifs du millénaire ou, dans le meilleur des

cas, les atteindre en 2049 ou 2064. Ces dates, situées dans le contexte des besoins en développement, constituent en elles-mêmes un véritable scandale.

Le Conseil européen du 16 décembre dernier a confirmé le plein appui de l'Union européenne aux Objectifs du Millénaire pour le développement et la nécessité de faire des progrès vers leur réalisation, en particulier en Afrique subsaharienne.

L'Union européenne assure déjà, à elle seule, 55 pour cent de toute l'aide publique au Développement (APD) mondiale. Quatre de ses Etats membres ont d'ores et déjà atteint une APD de 0,7 pour cent de leur Revenu national brut (RNB). Six autres de ses Etats sont sur la bonne voie pour y arriver avant 2015.

En 2002, à la conférence de Monterrey sur le financement du développement, l'Union et ses Etats membres se sont engagés à atteindre en 2006 une APD moyenne de 0,39 pour cent de leur RNB. Nous sommes en train de respecter cet engagement. Fin mai, le Conseil des Ministres de l'UE se prononcera sur les récentes propositions de la Commission européenne visant à passer à un nouveau seuil moyen d'APD de 0,56 pour cent en 2010 avant d'atteindre celui de 0,7 pour cent en 2015. Des seuils spécifiques sont proposés pour les dix nouveaux Etats membres. Ainsi, à moyen terme, l'Union européenne et ses Etats membres seront en mesure d'augmenter chaque année le montant de leur aide au développement de quelque 20 milliards d'euros.

M. Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, s'est déclaré particulièrement encouragé par les efforts en cours au sein de l'Union européenne en vue d'éta-

blir des objectifs ambitieux en matière d'aide publique au Développement.

Les promesses vagues voire vaines ne suffisent plus

Le décor est planté. Les acteurs du développement sont attendus au tournant. Les populations les plus pauvres ne se contentent plus de promesses vagues voire vaines. Elles veulent des engagements menant à des actions concrètes. Serons-nous à la hauteur? Nous le saurons le 24 mai, lorsque les ministres du Développement de l'Union européenne seront amenés à se prononcer sur les critères minima de l'aide publique au Développement à l'horizon 2010.

Il s'agit tout simplement d'une question de solidarité internationale. Si cette expression de solidarité internationale doit encore avoir un sens, c'est maintenant, pas demain, que l'Union européenne doit agir et assumer sa part de responsabilité dans le combat contre la pauvreté pour les prochaines années.

Voilà les enjeux, voilà les défis auxquels nous sommes confrontés. La fin de la pauvreté est au prix de notre réussite.

Ce n'est qu'ensemble que nous serons à même de relever ces défis. Alors, ensemble, faisons-le. Entrons sans tarder dans l'ère qui sonnera le glas de la pauvreté.

Pour que la fin de la pauvreté devienne réalité!

* Jean-Louis Schiltz est ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et président en exercice du Conseil de l'Union Européenne qui se réunira le 24 mai pour se prononcer sur les critères minima de l'aide publique au Développement à l'horizon 2010.

Etika: richtige Rahmenbedingungen für nachhaltige Kapitalanlagen schaffen

VON JEAN-SÉBASTIEN ZIPPERT *

Investitionsformen, die neben dem klassischen Anlagekriterium Rendite auch den ökologischen und sozialen Mehrwert berücksichtigen, sind im Aufwind, obwohl sie lange ein Nischendasein fristeten und nur von spezialisierten Finanzinstituten und NGOs mit sozialen oder ökologischen Anliegen gefördert wurden.

Langfristig können sich nachhaltige Anlageformen auch bezüglich der Faktoren Rentabilität und Risikobegrenzung mit anderen Produkten am Markt messen, wie die jüngste Studie der Dexia beweist. Sie haben ihren Bekanntheitsgrad Schritt für Schritt vergrößert, allerdings noch nicht genug, um ihre Verbreitung zu sichern.

Europaweit weiß die öffentliche Hand den Mehrwert zu schätzen, den diese Geldanlagen für die Gemeinschaft bedeuten. Im Einklang mit der nationalen Investmenttradition und -kultur wurden gesetzliche Bedingungen für eine Weiterentwicklung dieser Produkte geschaffen.

Fiskalischer Anreiz

Wege der Förderung des nachhaltigen Investierens sind unter anderem steuerliche Begünstigungen, dies mit einem minimalen Verlust an Steueraufkommen und einem optimalen Return on

Investment. So wurde schon 1995 in den Niederlanden ein Gesetz gestimmt und 2001 dessen Novellierung, das Steuerermäßigungen für auf zukunftsfähigen Investments erzielte Gewinne einführt.

Die nachhaltigen Kapitalanlagen werden mehrheitlich von klassischen Finanzdienstleistern angeboten und von staatlichen Agenturen geprüft und beglaubigt. Dank dieser Gesetzgebung wurden 2003 mehr als 7 Milliarden Euro in Sparguthaben und Effekten nachhaltiger Kapitalanlagen investiert. Das bedeutet eine Steigerung von spektakulären 18 Prozent gegenüber 2002, wohingegen das Investitionsvolumen in traditionelle Sparformen während dem gleichen Zeitraum nur um 9 Prozent zunahm.

Die Verpflichtung zur Transparenz ist nötig, um soziale und ökologische Aspekte zu erkennen und zu bewerten: In Großbritannien wurde im Jahr 2000 eine Novellierung des Pension Act verabschiedet, die Pensionsfondsmanagern dazu verpflichtet, offen zu legen, in welchem Maße ihre Anlagenstrategie soziale, ethische und ökologische Aspekte berücksichtigt. Die Auswirkungen auf Geschäftsgebaren waren positiv, und es ist sicher kein Zufall, dass Großbritannien zusammen mit den Niederlanden heute europaweit marktführend in nachhaltigen Kapitalan-

lagen ist. Unsere deutschen Nachbarn führten ihrerseits 2001 die Nachhaltigkeitsberichtsspflicht ein.

2001 hat auch Frankreich ein Gesetz zu den neuen wirtschaftlichen Regulierungen (NRE) verkündet. Hier bestimmt Artikel 16, dass die am Markt notierten französischen Firmen in einem schriftlichen Bericht Auskunft geben müssen, ob und wie sie ethische, ökologische und soziale Belange bei der Verwendung ihrer Geldmittel berücksichtigen. Da ihm der verpflichtende Charakter fehlt, ist dieses Gesetz nur als ein begrenzter Fortschritt zu werten.

Öffentliche Gelder

Schließlich könnte auch der Staat einen Teil der öffentlichen Gelder in nachhaltigen Finanzprodukten anlegen. So beschloss die norwegische Regierung bereits 2001, ökologische Kriterien in die Investitionsstrategie eines Teils des Government Petroleum Fund einzubringen. Dieser Reservefonds soll einerseits die Öleinnahmen des Landes vor den Schwankungen des Bruttopreises schützen und andererseits zukünftige Rentenauszahlungen vorbereiten. 2004 stimmte das norwegische Parlament ein Gesetz, das vorsieht, die Investitionspolitik dieses Fonds nach nachhaltigen Kriterien zu führen. Die Auswahl obliegt der Ver-

antwortung des norwegischen Finanzministeriums. Da der Government Petroleum Fund, der Ende 2004 auf mehr als 120 Milliarden Euro Kapitalisierung kam, weltweit der größte staatliche Fonds ist, handelt es sich hier um eine bahnbrechende Entscheidung.

Auch unser Nachbarland Belgien hat über nachhaltige Kriterien für die Firmen, die den öffentlichen Krankenkassenfonds Vlaamse Zorgfonds bilden, verfügt. Die Auswahl der Aktien und Obligationen der Unternehmen, aus denen der Fonds sich zusammensetzt, wird von Ethibel, einer unabhängigen Rating-Agentur getroffen. Ende 2004 kapitalisierte dieser Fonds mehr als 460 Millionen Euro.

Alle europäischen Regierungen, die Initiativen zur Förderung des nachhaltigen Investments in die Wege geleitet haben, beglückwünschen sich inzwischen zu dieser Entscheidung und die Resultate sprechen für sich. Im Großherzogtum hatten die Grünen 2001 einen Gesetzesvorschlag eingebracht, der die „loi Rau“ abändern und an nachhaltigen Kriterien orientieren sollte, ein Vorschlag, der leider ergebnislos blieb.

Während der Wahlkampagne von 2004 hatte Etika die Parteien zu einem Gedankenaustausch zu diesem Thema eingeladen. Unter den Rednern hatten sich Jeannot



Krecké und Jean-Louis Schiltz zustimmend zu einem an die Luxemburger Verhältnisse angepassten Gesetz geäußert. Wir hoffen, dass die hier aufgelisteten Fördermaßnahmen Luxemburg den richtigen Weg weisen werden.

* Jean-Sébastien Zippert ist Koordinator von Etika – Initiativ fir alternative Finanzierung.

Sein erster Artikel zu den Aufgaben und Zielen von Etika wurde am 17. Mai 2005 publiziert.

www.etika.lu